



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE TERRITOIRES
CONNECTÉS

COLLECTIVITÉS



UNE
**MOBILISATION
INDISPENSABLE**

FINANCEURS DU PROJET

Communautés de
communes et
d'agglomération de
Seine-Maritime



SUBVENTIONS ATTRIBUÉES PAR



Plan France
Très Haut Débit
REPUBLIQUE FRANÇAISE



PHASE 1 > ÉTUDES

L'étape indispensable au bon déroulement des travaux

Un chantier colossal

360 M€ d'investissements

587 communes

& 445 000 habitants à fibrer

230 000 bâtiments à raccorder
(logements, entreprises, mairies, écoles...)

24 000 KM de câbles en fibre optique



60 000 boîtiers optiques à installer

	LES ÉTAPES	LE RÔLE DE MA COMMUNE
	<p>DÉFINIR L'EMPLACEMENT DES LOCAUX TECHNIQUES</p>	<p>SIGNER UN ACCORD D'IMPLANTATION POUR LES ARMOIRES DE RUE (préalable indispensable au lancement des études avant-projet) et choisir la couleur</p> <p>SIGNER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION à Seine-Maritime Numérique (SMN) des parcelles communales où seront installées les armoires de rue nécessaires sur la commune</p>
	<p>TENIR COMPTE DES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS EN COURS ET À VENIR SUR LA COMMUNE</p>	<p>INFORMER SMN DES PROJETS de construction connus en cours ou à venir (lotissements, zones d'activités économiques,...), des programmes d'enfouissement, de travaux sur les réseaux, etc</p>
	<p>VÉRIFIER ET VALIDER LES ADRESSES À RACCORDER Attention : ligne avec adresse incorrecte = foyer qui ne pourra pas bénéficier du très haut débit</p>	<p>PROCÉDER AUX CORRECTIONS NÉCESSAIRES IDENTIFIÉES PAR SMN (création ou modification des numéros et/ou noms de rue). La Poste se charge de l'enregistrement et de la diffusion des nouvelles adresses</p>
	<p>FACILITER LE PASSAGE DU RÉSEAU FIBRE SUR DES PARCELLES ET BÂTIMENTS PRIVÉS</p> <p>Signature de conventions immeubles SMN signe une convention avec les propriétaires de bâtiments collectifs ayant plus de 4 prises pour faire entrer la fibre optique dans le bâtiment et obtenir le diagnostic technique d'amiante</p> <p>Signature de conventions façades SMN identifie, informe et signe une convention avec les propriétaires de maisons et bâtiments où il y aura besoin d'accrocher la fibre en façade</p>	<p>ACCOMPAGNER SMN pour l'obtention des signatures de conventions de passage de la fibre avec des tiers (propriétaires, bailleurs) en faisant le lien en cas de difficultés. Décréter une servitude administrative, si nécessaire</p>



PHASE 2 > TRAVAUX


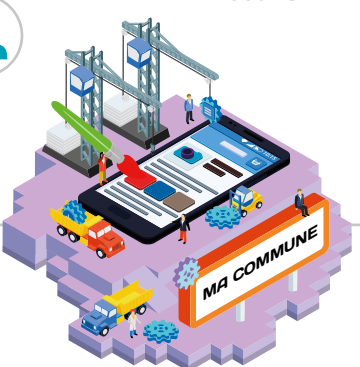
Le déploiement de la fibre sur le territoire

LES ÉTAPES	LE RÔLE DE MA COMMUNE
 <p>INSTALLER LES LOCAUX TECHNIQUES ET ARMOIRES DE RUE</p>	<p>INSTRUIRE LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME déposées par SMN et nécessaires à l'implantation de mobiliers urbains</p>
 <p>DÉPLOYER LA FIBRE OPTIQUE EN AÉRIEN ET EN SOUTERRAIN</p>	<p>ACCORDER LES PERMISSIONS DE VOIRIE NÉCESSAIRES à la réalisation des travaux de génie civil en domaine public routier communal</p> <p>DÉLIVRER LES ARRÊTÉS DE CIRCULATION NÉCESSAIRES au bon déroulement des travaux</p> <p>INTERVENIR SI NÉCESSAIRE AUPRÈS DE PROPRIÉTAIRES faisant obstacle au déploiement de la fibre (exemple : entretiens de haies et élagage d'arbres pour permettre le déploiement de la fibre en aérien)</p>



PHASE 3&4 > RACCORDEMENT & COMMERCIALISATION

L'installation de la fibre dans les logements, la location des réseaux aux fournisseurs d'accès à Internet et la commercialisation des abonnements

LES ÉTAPES	LE RÔLE DE MA COMMUNE
  <p>OUVRIR LE RÉSEAU ET RACCORDER LES HABITANTS</p>	<p>INFORMER ET SENSIBILISER avec l'accompagnement du Département et de votre communauté de communes et d'agglomération, les habitants sur l'arrivée et l'intérêt de la fibre</p> <p>SOUSCRIRE POUR LA MAIRIE, L'ÉCOLE,... un abonnement pour un accès à Internet via la fibre optique</p>

À l'initiative du Département et des collectivités locales de Seine-Maritime, le syndicat mixte **"Seine-Maritime Numérique"** est l'acteur principal chargé du développement numérique sur notre territoire.

Seine-Maritime Numérique regroupe :

- > le Département de la Seine-Maritime
- > 14 communautés de communes
- > 3 communautés d'agglomération
- > la Métropole Rouen Normandie
- > et le Syndicat Départemental des Énergies (SDE 76)

D'ici 2023, Seine-Maritime Numérique vise à équiper 100% du territoire du département en fibre optique. Pour atteindre cet ambitieux objectif, nous avons besoin de la mobilisation de tous les élus et de l'implication de toutes les collectivités dans chaque étape du déploiement.

LE RÔLE DE MA COMMUNE

À NOTER

Depuis le 1^{er} octobre 2016 :
toutes les demandes de permis de construire
pour des nouvelles constructions et rénovations, transformations
(lotissement, ZAE, maison individuelle,...)
doivent intégrer un pré-équipement pour la fibre optique

S'ASSURER QUE LES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE DE PAVILLONS INDIVIDUELS intègrent un fourreau en domaine privé pour le passage de la fibre

S'ASSURER QUE LES PROJETS DES LOTISSEURS intègrent la possibilité pour SMN de déployer sa fibre optique et de raccorder chaque logement



MES INFORMATIONS

MA COMMUNE :

MON RÉFÉRENT SEINE-MARITIME NUMÉRIQUE :
.....

L'ENTREPRISE EN CHARGE DES ÉTUDES
ET DES TRAVAUX SUR MA COMMUNE :
.....
.....

DES ÉLUS QUI S'ENGAGENT À VOS CÔTÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE DE VOTRE TERRITOIRE



Virginie LUCOT-AVRIL,
Présidente de Seine-
Maritime Numérique



Pascal MARTIN,
Président du Département
de Seine-Maritime

